

15212/17

(OR. en)

PRESSE 66
PR CO 66

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3580^e session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Bruxelles, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017

Présidents

Kadri Simson

Ministre de l'économie et des infrastructures de l'Estonie

Mailis Reps

Ministre de l'éducation et de la recherche de l'Estonie

Urve Palo

Ministre de l'entrepreneuriat et des technologies de
l'information de l'Estonie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ UNIQUE - INDUSTRIE	4
Portail numérique unique	4
L'avenir de la politique industrielle de l'UE.....	4
"Check-up" de la compétitivité: objectifs de la politique industrielle	5
RECHERCHE ET INNOVATION.....	7
Relever les défis mondiaux par la recherche et l'innovation: approche axée sur la mission	7
De l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020 au neuvième programme-cadre.....	8
POLITIQUE SPATIALE	10
Programmes spatiaux de l'UE: la voie à suivre.....	10
Examen à mi-parcours du programme Copernicus.....	11
DIVERS	12
– Blocage géographique	12
– Stratégie pour un marché unique numérique: progrès accomplis dans la mise en œuvre.....	12
– Programme d'action européen pour les PME.....	13
– Système de protection par brevet unitaire	13
– Train de mesures sur les marchés publics.....	14
– Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense	15
– Traçabilité des produits du tabac	15
– Science ouverte.....	16

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

– Construction de l'installation laser "Extreme Light Infrastructure"	16
– Programme de travail de la prochaine présidence	17

AUTRES POINTS APPROUVÉS

MARCHÉ INTÉRIEUR

– Protection des consommateurs à l'ère numérique: coopération à l'échelle de l'UE entre les autorités nationales.....	18
---	----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Accord de Partenariat Economique Cariforum - UE	18
– Relations de l'UE avec le Canada	19
– Accord-cadre de partenariat et de coopération UE-Mongolie	19
– Accord-cadre de partenariat et de coopération UE-Philippines.....	19
– Liste de l'UE en matière de terrorisme	20
– Sanctions économiques à l'encontre de la Russie eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.....	20

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Blanchiment de capitaux - Éthiopie.....	21
---	----

BUDGET

– Budget 2018 de l'UE - Approbation par le Conseil	21
– Approbation d'autres mesures convenues avec le Parlement.....	22
– Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation au profit de la Grèce et de la Finlande	22

AGRICULTURE

– Prorogation de l'accord international de 1992 sur le sucre - Position de l'UE	23
---	----

TRANSPORTS

– Conseil provisoire d'Eurocontrol - Aviation.....	24
--	----

ENVIRONNEMENT

– Mise en œuvre de la directive sur l'eau potable en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie	24
--	----

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

– Barèmes standard de coûts unitaires en vue de simplifier le recours au Fonds social européen	25
--	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ UNIQUE - INDUSTRIE

Portail numérique unique

Le Conseil est parvenu à un accord sur une orientation générale en vue de créer un portail numérique unique pour aider les citoyens et les entreprises à résoudre des problèmes et à exercer leurs droits dans le marché intérieur de l'UE.

Une orientation générale du Conseil permet des négociations avec le Parlement européen.

L'adoption des amendements par la commission IMCO du Parlement est prévue en février 2018.

Le portail numérique unique fera office de guichet unique virtuel permettant un accès transfrontière aisé aux règles et procédures nationales concernant le marché unique de l'UE, afin de réduire la charge administrative pour les entreprises et les citoyens.

Voir le communiqué de presse: [Portail numérique unique: Le Conseil convient de faciliter l'accès aux informations et aux services](#)

L'avenir de la politique industrielle de l'UE

Le Conseil a tenu un débat public et il a adopté des [conclusions](#) sur une stratégie pour l'avenir de la politique industrielle de l'UE.

Ce débat s'appuyait sur un [rapport présenté par la présidence](#).

Dans les conclusions, il est demandé à la Commission de mettre au point une stratégie industrielle européenne tournée vers l'avenir et axée sur 2030 et au-delà.

La stratégie devrait présenter des objectifs à moyen et à long terme et être assortie d'un plan d'action comprenant des mesures concrètes, développées en étroite concertation avec les États membres et les acteurs concernés.

Les conclusions invitent en outre la Commission à étudier un mécanisme concret permettant de suivre de manière efficace la mise en œuvre de la stratégie. Dans ce contexte, il est demandé à la Commission de présenter des rapports réguliers au Conseil "Compétitivité" en vue des sommets économiques organisés chaque année au printemps par l'UE, et ce à partir de 2018.

Les conclusions du Conseil européen du 23 juin 2017 préconisaient une stratégie pour l'avenir de la politique industrielle, soulignaient le rôle crucial de l'industrie, moteur essentiel de la croissance, de l'emploi et de l'innovation en Europe, et invitaient à prendre des mesures concrètes pour que le marché unique dispose d'une base industrielle solide et compétitive.

"Check-up" de la compétitivité: objectifs de la politique industrielle

La Commission a présenté de manière succincte sa communication intitulée "[Investir dans une industrie intelligente, innovante et durable - Une stratégie revisitée pour la politique industrielle de l'UE](#)", publiée le 13 septembre 2017.

Elle a aussi présenté une analyse de la situation actuelle et des perspectives du secteur industriel européen par rapport à d'autres économies puissantes dans le monde. Cette analyse s'appuyait sur un certain nombre de paramètres, dont les tendances en ce qui concerne la production industrielle, l'emploi dans l'industrie manufacturière, l'innovation, le recours à la technologie dans les entreprises européennes et les niveaux des compétences numériques.

La Commission a rappelé qu'une action commune était indispensable au niveau européen, national et régional pour contribuer à la réindustrialisation de l'Europe.

Les ministres ont aussi écouté un exposé de M. Philippe Citroën, directeur général de l'UNIFE, l'Union des industries ferroviaires européennes, qui représente la coalition "#Industry4Europe".

L'orateur a mis en avant les principaux défis auxquels l'industrie européenne est confrontée de nos jours, ainsi que les mesures qui permettraient d'améliorer la compétitivité du secteur industriel.

Le président du [groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance](#) - le cercle de réflexion du Conseil dans le domaine de la compétitivité -, Ulrich Schuh, a informé les ministres des résultats des discussions préparatoires.

De nombreux États membres ont demandé que soient définis pour la politique industrielle des objectifs transparents à long terme qui soient le reflet d'une stratégie ambitieuse.

Certains États membres ont estimé que la définition d'objectifs était une condition préalable nécessaire à l'élaboration d'un processus de suivi et d'évaluation.

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions urgentes et aux évolutions de l'économie réelle.

C'est là une méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

* * *

Au cours du déjeuner de travail informel, les ministres ont discuté avec M^{me} Elżbieta Bieńkowska, la commissaire chargée du marché unique, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME, de l'avenir de l'industrie automobile dans le contexte de la numérisation, de la décarbonation et de la mondialisation.

RECHERCHE ET INNOVATION

Relever les défis mondiaux par la recherche et l'innovation: approche axée sur la mission

Les ministres ont examiné en séance publique les moyens d'élaborer une approche de la recherche et innovation (R&I) qui soit axée sur la mission en vue du prochain programme-cadre de l'UE pour la recherche.

Les résultats du débat alimenteront les discussions qui vont avoir lieu en vue de préparer le prochain programme-cadre.

Un [document d'information](#) présenté par la présidence a permis de structurer le débat.

Les ministres ont exprimé un premier avis sur les aspects et caractéristiques à prendre en considération pour définir le concept, les critères et les objectifs des futures missions.

Toutes les délégations sont convenues de la nécessité d'étudier de nouveaux moyens d'obtenir un plus grand impact et de faire en sorte que la recherche et l'innovation soit plus ouverte aux intervenants et citoyens concernés.

La Commission a annoncé l'élaboration, en coopération avec les États membres, d'exemples de missions possibles et l'organisation d'une consultation publique au début de l'année prochaine.

Cette approche s'appuie sur une recommandation formulée dans un rapport rendu en juillet dernier par un groupe d'experts indépendants présidé par Pascal Lamy sur la manière de [maximiser l'incidence des programmes européens de recherche et d'innovation](#).

Ce rapport souligne que des investissements supplémentaires en R&I et le renforcement des effets de la R&I constitueraient des atouts fondamentaux pour apporter des solutions aux défis mondiaux et améliorer le bien-être des citoyens européens.

Parmi les onze recommandations formulées, le groupe préconisait que le neuvième programme-cadre de l'UE, qui succèdera au programme Horizon 2020, mette en œuvre une approche axée sur la mission et sur l'impact afin de relever les défis mondiaux.

D'après le rapport, le programme de R&I de l'UE pour l'après-2020 devrait traduire les défis de société mondiaux (sociaux, économiques et environnementaux) en un nombre limité de "missions" de recherche et d'innovation de grande ampleur.

Celles-ci devraient mobiliser des chercheurs, des innovateurs, des investisseurs et autres acteurs pertinents pour susciter une action à travers les différents secteurs, disciplines et cloisonnements institutionnels. Elles devraient également permettre de mieux informer le grand public sur les avantages à en retirer.

Lors d'une conférence organisée par la présidence estonienne et intitulée "Excellence de la recherche européenne - Impact et valeur pour la société", qui s'est tenue à Tallinn le 12 octobre 2017, les participants ont souscrit à l'"[appel à l'action de Tallinn](#)", qui veut mobiliser pour soutenir la recherche et l'innovation en Europe.

Cet "appel à l'action de Tallinn" souligne en particulier que les décideurs, les chercheurs, les entreprises et les journalistes ont la responsabilité de faire en sorte que la recherche soit une véritable priorité dans les décisions européennes et que la confiance en elle s'améliore.

Le débat ministériel a été précédé d'un déjeuner de travail au cours duquel le professeur Mariana Mazzucato a présenté une approche axée sur les missions dans le domaine de la R&I. M^{me} Mazzucato est directrice de l'Institute for Innovation and Public Purpose à l'University College de Londres. Elle conseillera Carlos Moedas, membre de la Commission, en ce qui concerne les politiques d'innovation axées sur les missions en vue de relever les défis mondiaux.

De l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020 au neuvième programme-cadre

Le Conseil a procédé à un débat public et il a adopté les conclusions intitulées:

["De l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020 au neuvième programme-cadre"](#)

S'appuyant sur les enseignements tirés de l'évaluation intermédiaire d'Horizon 2020, ces conclusions analysent des messages clés à prendre en compte en vue de préparer le prochain programme pluriannuel de l'UE pour la recherche et l'innovation.

Elles fournissent notamment des orientations sur un ensemble de principes tels que:

- l'édification d'un écosystème de R&I au service de l'économie et de la société
- le dialogue permanent entre la Commission et les États membres
- la rationalisation du cadre de financement de la R&I
- l'ouverture, l'accessibilité et la simplification
- les aspects liés à la mise en œuvre

Horizon 2020, le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation (2014-2020), a été conçu pour stimuler la croissance économique et créer des emplois en associant la recherche et l'innovation à l'excellence scientifique, la primauté industrielle et la volonté de répondre aux défis de société. Cette structure bâtie sur trois piliers a constitué une des nouveautés du programme.

L'évaluation intermédiaire a montré que les trois piliers et le principe central de l'excellence qui guide tout le programme ont recueilli un large soutien auprès des parties prenantes. Toutefois, des voix se sont fait entendre pour réclamer l'amélioration du programme par une définition plus fine des piliers, une meilleure cohérence en leur sein et la maximisation de leurs effets qui se renforcent mutuellement.

L'évaluation intermédiaire d'Horizon 2020 montre que le programme-cadre a une incidence réelle et vaste à de nombreux égards, même si elle n'est pas toujours pleinement visible.

Le 30 mai 2017, la Commission a présenté l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020.

Le 6 octobre 2017, la Commission a publié l'évaluation intermédiaire des entreprises communes actives dans le cadre d'Horizon 2020 et de la participation de l'UE aux programmes de recherche et développement entrepris par plusieurs États membres.

Le 19 octobre 2017, la Commission a diffusé l'évaluation intermédiaire de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

POLITIQUE SPATIALE

Programmes spatiaux de l'UE: la voie à suivre

Au cours d'une session publique, le Conseil a débattu de la voie à suivre en ce qui concerne les programmes spatiaux de l'UE.

Les résultats du débat alimenteront les discussions à venir sur la préparation de l'avenir des initiatives et programmes spatiaux de l'UE, qui pourraient débiter en 2018.

L'échange de vues a eu lieu sur la base d'un [document d'information de la présidence](#) et compte tenu du contexte général de la politique industrielle et de la stratégie numérique de l'UE ainsi que de leur incidence sur le secteur spatial.

Les ministres sont convenus qu'il importait de garantir la poursuite des programmes.

Le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE), M. Johann Dietrich Wörner, a participé à la réunion.

L'Europe possède des systèmes spatiaux de classe mondiale, avec Copernicus¹ pour l'observation de la Terre ainsi qu'EGNOS² et Galileo³ pour la navigation par satellite et la géolocalisation.

Les technologies, les données et les services spatiaux sont devenus indispensables dans la vie quotidienne des citoyens européens, que ce soit lorsqu'ils utilisent leurs téléphones portables et les systèmes de navigation pour automobile, regardent la télévision par satellite ou retirent de l'argent.

Ils soutiennent de nombreuses politiques et priorités stratégiques clés de l'Union, dont la compétitivité de notre économie, la migration, les changements climatiques, le marché unique numérique et la gestion durable des ressources naturelles. La combinaison des données spatiales et des technologies numériques ouvre de nombreux débouchés commerciaux pour l'ensemble des États membres.

¹ [Programme européen d'observation de la Terre](#)

² [Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire](#), qui augmente la force des signaux GPS à travers l'Europe.

³ [Système global de navigation par satellite européen](#), similaire au GPS.

La politique spatiale peut contribuer à stimuler l'emploi, la croissance et les investissements en Europe. Investir dans l'espace, c'est repousser les limites de la science et de la recherche.

L'espace revêt également une importance stratégique pour l'Europe car il renforce son rôle d'acteur mondial de premier rang et représente un atout pour sa sécurité et sa défense.

C'est pourquoi l'UE investira globalement 12 milliards d'euros dans les activités spatiales pour la période 2014-2020.

Le 26 octobre 2016, la Commission a présenté une communication intitulée "[Stratégie spatiale pour l'Europe](#)", l'objectif étant de développer et de créer de nouveaux services et de promouvoir le rôle de premier plan que l'Europe joue dans le domaine de l'espace.

Examen à mi-parcours du programme Copernicus

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'évaluation à mi-parcours du programme spatial Copernicus:

[Programme spatial Copernicus: conclusions sur l'évaluation à mi-parcours](#)

[Copernicus](#) est le programme spatial phare de l'UE dont l'objectif est de développer des services d'information européens basés sur l'observation de la Terre par satellite.

Ces conclusions s'appuient sur l'évaluation à mi-parcours du programme Copernicus (2014-2020), effectuée par la Commission, qui a été publiée le 23 octobre ([13599/17](#)).

Ces conclusions comprennent des éléments essentiels en vue de la préparation de la prochaine génération du programme.

La situation actuelle et les perspectives d'avenir concernant le programme Copernicus ont fait l'objet de discussions préliminaires lors de la [réunion ministérielle informelle UE-ESA sur l'espace](#) tenue à Tallinn en Estonie le 7 novembre 2017.

DIVERS

– *Blocage géographique*

La présidence estonienne a communiqué au Conseil des informations sur l'accord intervenu avec le Parlement européen le 21 novembre concernant un projet de règlement visant à empêcher le blocage géographique injustifié dans le marché intérieur.

L'accord a été approuvé par le Coreper le 29 novembre.

Voir le communiqué de presse: [Blocage géographique: les ambassadeurs auprès de l'UE confirment l'accord sur la suppression des obstacles au commerce électronique](#)

– *Stratégie pour un marché unique numérique: progrès accomplis dans la mise en œuvre*

La Commission a communiqué des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique.

Elle a également encouragé les États membres à redoubler d'efforts pour accélérer le processus législatif relatif aux différentes initiatives en cours afin de concrétiser aussi rapidement que possible le marché unique numérique.

Le [sommet numérique de Tallinn](#), qui s'est tenu le 29 septembre 2017, a adressé un message fort sur la nécessité d'une Europe numérique plus forte et plus cohérente.

Le sommet de l'UE des 22 et 23 juin 2017 a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

Dans ses conclusions du 28 juin 2016, le Conseil européen a appelé le Conseil des ministres à rendre compte chaque année des progrès accomplis dans l'approfondissement du marché unique, et ce à partir de juin 2017.

– ***Programme d'action européen pour les PME***

Le Conseil a pris note des informations fournies par la délégation allemande et la Commission sur le rapport annuel du réseau des représentants des PME et le programme d'action européen pour les PME (doc. [14888/17](#)).

L'assemblée des PME de 2017 a eu lieu à Tallinn (Estonie) du 22 au 24 novembre 2017.

L'Assemblée des PME s'inscrit dans le cadre de la [Semaine européenne des PME](#), une campagne paneuropéenne ponctuée d'événements et prévoyant la remise de récompenses, telles que le prix européen de la promotion de l'esprit d'entreprise, qui vise à favoriser l'esprit d'entreprise en Europe. L'édition 2017 a été stimulée par les résultats encourageants publiés dans le [rapport annuel sur les PME de l'UE](#). Ce rapport montre que les PME européennes sortent de la crise, ce qui profite à l'ensemble de l'économie de l'UE. L'année 2016 a été la troisième année consécutive de hausse régulière des performances des PME de l'UE en matière d'emploi et de valeur ajoutée.

– ***Système de protection par brevet unitaire***

Le Conseil a pris note d'[informations](#) actualisées sur l'état d'avancement du brevet unitaire et de la juridiction unifiée du brevet.

La Commission et plusieurs États membres ont invité les pays qui n'ont pas encore ratifié l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet ou qui n'ont pas encore approuvé le protocole sur l'application provisoire à le faire dès que possible.

Le train de mesures relatif au brevet unitaire repose sur trois piliers:

- un [règlement établissant une protection unitaire conférée par le brevet](#);
- un [règlement sur les modalités applicables en matière de traduction](#);
- un [accord intergouvernemental relatif à une juridiction unifiée du brevet](#) pour le règlement des litiges liés aux brevets européens et aux brevets européens à effet unitaire.

Les deux règlements ont été adoptés dans le cadre de la procédure de coopération renforcée, l'Italie et l'Espagne n'y participant pas initialement. En septembre 2015, l'Italie a confirmé sa participation au système. La Croatie, qui n'était pas un État membre de l'UE à l'époque, n'y participe pas encore.

L'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet a été signé le 13 février 2013 par tous les États membres à l'exception de l'Espagne, de la Pologne (bien qu'elle participe à la coopération renforcée) et de la Croatie.

À ce jour, l'accord a été ratifié par quatorze États membres.

Pour prendre effet, le train de mesures requiert une ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet par treize États membres, dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les détails de la ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet figurent dans la [base de données](#).

– ***Train de mesures sur les marchés publics***

La Commission a présenté un ensemble d'initiatives soumis le 3 octobre 2017 en vue d'assurer des procédures de passation des marchés publics plus efficaces et de s'appuyer pleinement sur le numérique pour les simplifier et les accélérer.

L'objectif est d'accroître l'impact des investissements publics grâce à des marchés publics efficaces et professionnels.

La Commission a rappelé l'importance stratégique que revêtent les marchés publics pour stimuler l'innovation, encourager la compétitivité et soutenir l'économie.

([Communiqué de presse de la Commission](#))

– ***Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense***

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux relatifs à une proposition visant à établir un [programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense](#) (EDIDP).

Dans le cadre du suivi du plan d'action européen de la défense, la Commission a présenté, le 7 juin 2017, une proposition visant à établir le programme EDIDP.

Ce programme a pour objectif de renforcer la coopération transfrontière entre les entreprises européennes de défense et d'accroître la compétitivité de l'ensemble de l'industrie de défense par le développement conjoint et l'acquisition conjointe de capacités de défense essentielles.

Le programme proposé porte sur la période 2019-2020, pour un montant total de 500 millions d'EUR.

Il vise à encourager le lancement de projets de développement coopératifs relatifs aux intérêts de l'UE en matière de sécurité et de défense et à compléter le financement de ces projets assuré au niveau national par les États membres.

L'objectif global est de soutenir l'industrie lors de la phase de développement pour ce qui concerne les investissements collectifs en produits et technologies de pointe.

La présidence estonienne a créé un groupe des Amis de la présidence spécifique pour examiner la proposition de la Commission relative à l'EDIDP, en vue de l'adoption d'une orientation générale au sein du Conseil des affaires générales d'ici la fin de 2017.

– ***Traçabilité des produits du tabac***

Le Conseil a pris note des préoccupations exprimées par la délégation hongroise en ce qui concerne un projet de règlement d'exécution relatif à des normes techniques pour l'établissement et le fonctionnement d'un système de traçabilité des produits du tabac, notamment concernant les conséquences négatives que la mise en œuvre du nouveau système pourrait avoir sur les petits fabricants et opérateurs économiques.

Les délégations danoise et slovaque ont déclaré partager certaines de ces préoccupations.

La Commission a fait valoir que les nouvelles mesures sont nécessaires pour protéger la santé publique et que le nouveau système devrait assurer la transparence et créer des conditions de concurrence équitables pour les opérateurs économiques.

La [directive sur les produits du tabac](#) est entrée en vigueur le 19 mai 2014 et est applicable dans les États membres de l'UE depuis le 20 mai 2016. Elle établit des règles régissant la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et des produits connexes, y compris les cigarettes, le tabac à rouler, le tabac à pipe, les cigares, les cigarillos, le tabac sans combustion, les cigarettes électroniques et les produits à fumer à base de plantes.

Cette directive transpose dans le droit de l'Union le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac à la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), en introduisant un système d'identification et de traçabilité à l'échelle de l'UE. Conformément au plan de mise en œuvre de la directive, un acte d'exécution définissant les normes techniques concernant le système d'identification et de traçabilité devrait être adopté avant la fin de 2017.

– ***Science ouverte***

La Commission a présenté au Conseil un état des lieux en matière de science ouverte, en réponse aux [conclusions du Conseil](#) de mai 2016, dans lesquelles elle était invitée à informer les États membres et les parties prenantes des développements et des réalisations de la plateforme sur la politique en matière de science ouverte, et ce au moins deux fois par an (doc. [14881/17](#)).

– ***Construction de l'installation laser "Extreme Light Infrastructure"***

Le Conseil a été informé de l'état d'avancement du projet Extreme Light Infrastructure (ELI) (doc. 14419/17).

Un exposé a été présenté par M. Carlo Rizzuto, directeur général d'ELI Delivery Consortium.

Le projet ELI, sélectionné et proposé par le forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche (ESFRI), et approuvé par l'UE, est destiné à devenir l'une des plus grandes installations laser au monde, et la première installation de ce type construite sur la base d'efforts internationaux et totalement conçue et mise en œuvre pour bénéficier aux utilisateurs externes.

Le projet ELI sera à la pointe des technologies laser et ouvrira de nouvelles possibilités en matière de recherche et de développement technologique, susceptibles d'avoir une incidence importante sur un large éventail de disciplines scientifiques et en termes de retombées économiques. En tant que tel, le projet ELI représente une capacité stratégique essentielle pour l'industrie et les scientifiques européens.

La construction de l'installation ELI en République tchèque, en Hongrie et en Roumanie, les trois pays hôtes, est réalisée sur la base d'un financement national (15 %) et des fonds structurels européens (85 %).

Plus de 1500 chercheurs travaillant dans plus de 150 instituts de recherche dans des pays non-hôtes participent à des collaborations scientifiques avec les trois piliers des infrastructures de recherche ELI.

Le projet est en voie d'achèvement et va entrer dans sa phase opérationnelle.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

La délégation bulgare a donné un aperçu des priorités dans le domaine de la compétitivité auxquelles son pays s'attachera lorsqu'il exercera la présidence pendant le premier semestre de 2018.

Dans le domaine de la politique industrielle et de l'entrepreneuriat, ces priorités comprendront notamment l'avenir de la politique industrielle en Europe et le soutien accordé aux start-up et aux scale-up.

La présidence bulgare mettra également l'accent sur les initiatives en cours et à venir relatives à la stratégie pour le marché unique et à la stratégie pour un marché unique numérique.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, elle s'attachera tout particulièrement à harmoniser les objectifs européens et nationaux en matière de recherche et d'innovation et à apporter une contribution en vue des préparatifs du prochain programme-cadre. Parmi les autres aspects examinés figureront notamment le transfert des connaissances, des données et des résultats de la recherche ainsi que le projet ITER.

La mise en œuvre de la stratégie spatiale de l'UE figurera au premier rang des priorités. Une discussion ministérielle sur les questions spatiales est prévue le 13 mars 2018.

La prochaine présidence a également annoncé la tenue d'une réunion informelle des ministres de l'UE chargés de la compétitivité à Sofia, du 31 janvier au 2 février 2018.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

MARCHÉ INTÉRIEUR

Protection des consommateurs à l'ère numérique: coopération à l'échelle de l'UE entre les autorités nationales

Le Conseil a adopté un règlement en vue de renforcer la coopération entre les autorités nationales de l'UE chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs.

Le règlement vise à moderniser les mécanismes de coopération pour réduire davantage les préjudices subis par les consommateurs du fait d'infractions transfrontières à la législation européenne en matière de protection des consommateurs.

En particulier, pour assurer une protection efficace des consommateurs, il faut relever les défis de l'économie numérique et du développement du commerce de détail transfrontière dans l'UE.

Les nouvelles règles contribueront à renforcer la confiance des citoyens et des entreprises dans le commerce électronique.

L'adoption fait suite à un accord intervenu le 21 juin 2017 avec le Parlement européen.

Voir le communiqué de presse: [Protection des consommateurs à l'ère numérique: le Conseil adopte un règlement pour renforcer la coopération à l'échelle de l'UE](#)

Déclarations: [14768/1/17 REV 1 ADD 1](#)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Accord de Partenariat Economique Cariforum - UE

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations avec les États du Cariforum en vue de conclure un accord sur la protection des indications géographiques sur la base de l'article 145 de l'accord Cariforum.

Les négociations ont pour objet la protection des indications géographiques des produits agricoles, des produits de la pêche, des denrées alimentaires, des vins, des spiritueux et d'autres boissons alcooliques.

[Accord de partenariat économique](#)

[Communiqué conjoint à l'issue de la 4^e réunion du conseil conjoint Cariforum-UE, le 17 novembre 2017](#)

Relations de l'UE avec le Canada

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'UE à adopter le règlement intérieur du comité de coopération conjoint institué par l'accord de partenariat stratégique entre l'UE et le Canada, ainsi que le mandat du comité de coopération conjoint et des sous-comités. Le Conseil a également approuvé le projet de déclaration ministérielle conjointe qui devrait être adopté lors de la première réunion du comité mixte de coopération. La réunion se tiendra le 4 décembre 2017 à Bruxelles.

[Réunion du comité ministériel conjoint UE-Canada, 04/12/2017](#)

Accord-cadre de partenariat et de coopération UE-Mongolie

Le Conseil a adopté un protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le Conseil a également approuvé la version linguistique croate de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part.

[Accord-cadre de partenariat et de coopération](#)

[Fiche d'information sur l'accord-cadre de partenariat et de coopération UE-Mongolie \(EN\)](#)

Accord-cadre de partenariat et de coopération UE-Philippines

Le Conseil a adopté un protocole à l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Philippines, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le Conseil a approuvé la version linguistique croate de l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les Philippines, d'autre part.

[Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'UE et les Philippines](#)

Liste de l'UE en matière de terrorisme

Le Conseil a modifié les exposés des motifs justifiant l'inscription de deux groupes terroristes faisant l'objet de mesures restrictives, à savoir le Hamas, y compris le Hamas-Izz al-Din-al-Qassem, et la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa.

Les actes juridiques, y compris les exposés des motifs modifiés, figurent au Journal officiel du 1^{er} décembre 2017.

[Liste de l'UE en matière de terrorisme](#)

Sanctions économiques à l'encontre de la Russie eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

Le Conseil a adopté une dérogation aux sanctions économiques imposées à la Russie, une mesure nécessaire pour que les sanctions n'affectent pas l'industrie spatiale européenne.

Cette dérogation concerne l'exportation d'hydrazine, un produit qui relève de la catégorie des combustibles et substances connexes visés dans la liste commune des équipements militaires de l'UE. Cette substance est nécessaire pour les programmes spatiaux menés par l'UE, ses États membres ou l'Agence spatiale européenne. En particulier, l'hydrazine à très haute concentration est nécessaire comme propulseur pour une partie de la mission ExoMars 2020.

Exomars 2020 est une mission scientifique importante qui a pour objectif de faire atterrir pour la première fois sur Mars un rover et de rechercher des traces de vie sur cette planète. La mission fait partie du programme de l'agence spatiale européenne. Son lancement est prévu en juillet 2020.

L'hydrazine à très haute concentration est produite au sein de l'UE et doit être exportée en Russie où elle sert à la préparation et la mise en œuvre de la mission. Roscosmos, l'Agence spatiale russe, est partenaire de ce programme.

Des modifications techniques ont été apportées à la législation en vigueur de l'UE en ce qui concerne les mesures restrictives à l'encontre de la Russie, afin de permettre l'exportation d'une quantité suffisante d'hydrazine pour réaliser cette mission. Les modifications de la législation ne portent en rien atteinte aux autres sanctions instituées par l'UE à l'encontre de la Russie. Toute demande d'exportation doit être autorisée par l'autorité compétente de l'État membre de l'UE concerné.

[Mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine](#)

[Agence spatiale européenne](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Blanchiment de capitaux - Éthiopie

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objection à l'égard d'un règlement de la Commission qui modifie le règlement (UE) 2016/1675 relatif au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme par l'ajout de l'Éthiopie à la liste des pays tiers à haut risque (doc. [14371/17](#) + [13833/17](#)).

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il peut désormais entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.

BUDGET

Budget 2018 de l'UE - Approbation par le Conseil

Le Conseil a donné son feu vert définitif au budget 2018 en approuvant l'accord dégagé avec le Parlement européen le 18 novembre (doc. [14587/17](#) + [14587/17 ADD 1](#) + [14587/17 ADD 2](#) + [14587/17 ADD 3](#) + [14587/17 ADD 4](#) + [14587/17 ADD 5](#)). Le Parlement ayant marqué son accord le 30 novembre, le budget est considéré comme adopté.

Le budget de l'UE pour 2018 s'élève à 160,1 milliards d'euros en engagements. Une marge de 1,6 milliard d'euros est conservée sous les plafonds de dépenses fixés par le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, ce qui permet à l'UE de réagir en cas de besoins imprévus. Le total des paiements s'élève à 144,7 milliards d'euros, ce qui correspond à une hausse de 14,1 % par rapport à 2017. Le montant des paiements augmentera considérablement car la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020 devrait atteindre sa vitesse de croisière en 2018.

Le budget 2018 de l'UE continue à mettre l'accent sur des mesures visant à faire face à la crise migratoire, à renforcer la sécurité, à stimuler la croissance et à créer des emplois. Il renforce également le soutien apporté aux jeunes, tout en réduisant les fonds de préadhésion pour la Turquie.

Pour en savoir plus, [voir le communiqué de presse](#).

Approbation d'autres mesures convenues avec le Parlement

Le Conseil a également confirmé l'accord intervenu le 18 novembre avec le Parlement concernant:

- la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2018 pour un montant de 837,2 millions d'euros en engagements à l'intérieur de la rubrique 3 (*Sécurité et citoyenneté*) afin de financer des mesures dans le domaine de la migration, des réfugiés et de la sécurité ([14588/17](#));
- la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en 2018 pour un montant total de 50 millions d'euros en engagements et en paiements pour permettre le paiement d'avances dans les meilleurs délais en cas de catastrophe naturelle dans les États membres ou dans un pays participant aux négociations d'adhésion avec l'Union européenne (doc. [14589/17](#));
- la modification de la décision relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2017, le montant compensé au sein de la rubrique 5 en 2018 étant diminué et une compensation correspondante au sein de la rubrique 5 en 2020 étant introduite (doc. [14669/17](#)).

En outre, le 27 novembre, le Conseil a approuvé, par procédure écrite, la proposition de la Commission visant à actualiser les chiffres pour le budget de l'exercice 2017 en diminuant les engagements et les paiements prévus de 61 millions d'euros et de 7,7 milliards d'euros respectivement ([14273/17](#)). La réduction des paiements est due à des retards dans la mise en œuvre des programmes 2014-2020.

Le Parlement ayant marqué son accord le 30 novembre, ces mesures sont également considérées comme adoptées.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation au profit de la Grèce et de la Finlande

Le Conseil a adopté une décision mobilisant un montant de 2,9 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), pour apporter une aide à 725 travailleurs licenciés de neuf entreprises grecques exerçant leur activité dans le secteur du commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (doc. [14057 /17](#)). Ces licenciements sont dus à la persistance de la crise économique et financière mondiale.

Le Conseil a également une décision mobilisant un montant de 2,5 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), pour apporter une aide à 1660 travailleurs licenciés de trois entreprises finlandaises exerçant leur activité dans le secteur du commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles ([14058 /17](#)). Ces licenciements sont dus à la poursuite de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

Le FEM aide les travailleurs à retrouver un emploi et à développer de nouvelles compétences lorsqu'ils ont perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure du commerce mondial, par exemple lorsqu'une grande entreprise ferme ou qu'une usine est déplacée à l'extérieur de l'UE, ou à la suite d'une crise financière et économique mondiale. L'aide octroyée par le FEM consiste à cofinancer des mesures telles que l'aide à la recherche d'emploi, l'orientation professionnelle, la formation et le recyclage personnalisés, le parrainage et la promotion de l'esprit d'entreprise. Elle consiste également en un soutien individuel, ponctuel et limité dans le temps, tel que des allocations de recherche d'emploi, des allocations de mobilité et des allocations destinées aux personnes participant à des activités d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

AGRICULTURE

Prorogation de l'accord international de 1992 sur le sucre - Position de l'UE

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations en vue de modifier l'accord international de 1992 sur le sucre (AIS), notamment en ce qui concerne la répartition des votes entre les membres et leur contribution financière.

L'UE est partie à l'AIS et membre de l'Organisation internationale du sucre (OIS), un organisme intergouvernemental se consacrant à l'amélioration des conditions qui prévalent sur le marché mondial du sucre.

L'AIS est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Depuis lors, il a été régulièrement prorogé pour des périodes de deux ans. Le 25 septembre 2017, le Conseil a autorisé la Commission à soutenir la prorogation de l'AIS pour une période supplémentaire de deux ans prenant fin le 31 décembre 2019.

TRANSPORTS

Conseil provisoire d'Eurocontrol - Aviation

Le Conseil a pris note des préparatifs en vue de la 48^e réunion du [Conseil provisoire d'Eurocontrol](#), prévue à Bruxelles les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017.

ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre de la directive sur l'eau potable en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie

Le Conseil a adopté des [conclusions](#) sur le [rapport spécial n° 12/2017 de la Cour des comptes européenne](#) intitulé: "Mise en œuvre de la directive sur l'eau potable: la qualité et l'accessibilité de l'eau se sont améliorées en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie mais des investissements considérables demeurent nécessaires".

Cet audit poursuivait les deux principaux objectifs suivants: analyser la qualité de l'eau potable et aussi évaluer si les actions de l'UE ont contribué à améliorer l'accès sûr des citoyens à une eau potable de qualité en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie.

Le rapport indique dans ses conclusions que l'accès à une eau potable de qualité et l'approvisionnement des citoyens de ces trois États membres se sont améliorés depuis l'adhésion de ces pays à l'UE. Toutefois, il subsiste des zones où l'eau des réseaux de distribution publique n'est pas totalement en conformité avec les normes de l'UE.

Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission et les États membres à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les consommateurs puissent accéder facilement à des informations actualisées sur la qualité de l'eau potable et il invite aussi les États membres à promouvoir des technologies et pratiques innovantes pour réduire les pertes d'eau, et ainsi contribuer à une utilisation durable et efficace de l'eau.

La [directive sur l'eau potable](#) traite de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Elle vise à protéger la santé des personnes des effets néfastes de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine en garantissant la salubrité et la propreté de celles-ci.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Barèmes standard de coûts unitaires en vue de simplifier le recours au Fonds social européen

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objection à l'égard d'un règlement de la Commission modifiant les barèmes standards de coûts unitaires pour le remboursement des dépenses en France, fixant des barèmes standards supplémentaires pour l'Allemagne, établissant pour la première fois des barèmes standards pour Chypre et corrigeant certains barèmes standards pour la Suède au titre du Fonds social européen (doc. [14396/17](#) + [13673/17](#) + [13673/17 ADD 1](#)).

L'utilisation de barèmes standard de coûts unitaires vise à simplifier la vie des bénéficiaires du FSE et à réduire la charge administrative.

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.
